

# APPUI À LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE) accompagne les collectivités dans la définition des actions de gestion des milieux aquatiques.

## L'INTERVENTION DU SATE EN DÉTAIL

### ASSISTANCE TECHNIQUE À LA PROGRAMMATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX

- Réalisation d'un état des lieux sommaire du réseau hydrographique
- Analyse des besoins de la collectivité
- Informations et conseils dans la définition du programme de travaux
- Lien avec les co-financeurs et les Services de l'Etat,
- Assistance au recrutement d'un prestataire dans le respect du code de la commande publique.

### ASSISTANCE TECHNIQUE AU SUIVI DES PRESTATIONS

- Vérification de la cohérence des propositions techniques des prestataires
- Suivi du respect des clauses contractuelles
- Lien avec les co-financeurs et les Services de l'Etat

## MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU SATE (Tarif 2021) :

Les prestations du SATE font l'objet d'une rémunération calculée en fonction de la population DGF de la collectivité.

FORFAIT PAR TRANCHE DE POPULATION	ASSISTANCE TECHNIQUE À LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES
Du 1 <sup>er</sup> au 2 000 <sup>ème</sup> habitant	0,65 € par habitant/an
Du 2 001 <sup>ème</sup> au 5 000 <sup>ème</sup> habitant	0,30 € par habitant/an
À partir du 5 001 <sup>ème</sup> habitant	0,10 € par habitant/an

avec un forfait minimal de rémunération de 300 €.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

N'hésitez pas à nous contacter :

Département de la Meuse / Direction de la Transition écologique /

Service de la Préservation de l'Eau

> Tél: 03 29 45 77 63

[transition.ecologique@meuse.fr](mailto:transition.ecologique@meuse.fr)

